



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-170915-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015
--	--

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 24

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. Pierre-Antoine BOURREAU, Mme Nadine GERARD, Mme Céline GOSMAT, Mme Edith MARCILLAC.

Etaient absentes :

Mme Myriam CHALI, Mme Vanessa VERMEERSCH.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Nadine GERARD	à Mme Nathalie BERTON
Mme Céline GOSMAT	à Mme Stéphanie MANCHON

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles-André JEANSON

PREAMBULE

- Monsieur Florian FERRAGU, nouveau directeur des services techniques, est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.
- Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 06 juillet au 04 septembre 2015. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Décision de confier au SATESE 37 une mission de contrôle et de diagnostic des installations d'assainissement non collectif (compétence 2) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de déléguer au SATESE 37 la compétence suivante : Compétence 2 : assurer le Service Public d'Assainissement Non Collectif en réalisant les contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif, conformément à la réglementation en vigueur.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la délégation de ladite compétence au SATESE 37.

2. Approbation de la modification statutaire n°19 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre : prise de compétence assainissement non collectif des eaux usées : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la dix-neuvième modification statutaire consistant à modifier, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'article 2 des statuts de la CCVI en les complétant de la façon suivante :

« Assainissement »
Assainissement non collectif des eaux usées : contrôle des installations nouvelles et existantes

3. Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

4. Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

5. Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

6. Approbation du rapport annuel 2014 d'activité et des rapports de contrôle gaz 2013 du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND** acte du rapport d'activité 2014 du S.I.E.I.L
 - **PREND** acte du rapport 2013 du contrôle de concession gaz du S.I.E.I.L

7. Création d'une commission communale pour l'accessibilité : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8. Aménagement du territoire : Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) – Dépôt de la demande d'approbation : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** le dépôt du dossier d'Ad'AP de la Commune d'Esvres-sur-Indre auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire.
 - **AUTORISE** le Maire à déposer la demande d'approbation avant le 27 septembre 2015, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

9. Aménagement du Territoire – Dénomination des rues du Lotissement « Le Clos du Peu » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DENOMME** les voies du lotissement les « Clos du Peu » comme suit :
 - Voirie principale : Rue Alfred de Vigny
 - Voirie secondaire : Allée Paul Nizan
 - **PRECISE** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours, ainsi qu'aux autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la poste, les concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

DOMAINE ET PATRIMOINE

10. Acquisition amiable de la parcelle de terrain E 2241 – Emplacement réservé n° 11 [Bernard VERGNE] :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée E n°2241 de 253 m² appartenant à Monsieur Bernard VERGNE domicilié 66, avenue de Balzac, 92410 VILLE D'AVRAY et moyennant le paiement du prix global de 1 000 euros [mille euros].
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2015, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial SCP NEEL et LUSSEAU, notaires à Cormery.

ESVRES-SUR-INDRE, le 23 septembre 2015

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT